



Desup Immobilier d'Entreprise - Université de Paris Sorbonne

Le Diplôme d'Etudes Supérieures "IMMOBILIER D'ENTREPRISE" délivré par l'Université

PARIS 1 Panthéon Sorbonne est une formation professionnelle de haut niveau abordant tous les aspects de l'immobilier d'entreprise, tant juridiques que financiers ou techniques. Sa valeur est reconnue par les professionnels de l'immobilier. Cette formation est sanctionnée par un diplôme de 3^{ème} cycle. Cette formation s'adresse à toutes les personnes, cadres salariés, professionnels indépendants ou étudiants, qui souhaitent acquérir une connaissance à la fois précise et concrète des différents aspects de l'immobilier d'entreprise et ce, dans un cadre méthodologique, sous le contrôle de l'Université.

Durée : 400 heures en cours du soir du lundi au jeudi de 18h00 à 22h00 pendant 9 mois

Rythme : 4 jours par semaine.

Début des cours mi- octobre et fin des cours : mai.

Pour en savoir plus : <http://www.univ-paris1.fr/services/cep/formations>

D E S U P I M M O B I L I E R D " E N T R E P R I S E

Contact :

Catherine ROBIN

e-mail : cep.immobilier@univ-paris1.fr

Tél. : 01 40 46 28 70

Présentation

Le Diplôme d'Etudes Supérieures "IMMOBILIER D'ENTREPRISE" délivré par l'Université

PARIS 1 Panthéon Sorbonne est une formation professionnelle de haut niveau abordant tous

les aspects de l'immobilier d'entreprise, tant juridiques que financiers ou techniques. Sa valeur

est reconnue par les professionnels de l'immobilier. Cette formation est sanctionnée par un

diplôme de 3^{ème} cycle. Elle est accréditée depuis 1999 par le Royal Institute of Chartered

Surveyors (R.I.C.S) et permet, de ce fait, d'accéder au statut de Chartered Surveyor.

Suite à l'examen du Comité Pédagogique RICS, la ré accréditation de ce diplôme a été

obtenue pour 5 ans, soit jusqu'en 2008

Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes les personnes, cadres salariés, professionnels indépendants ou étudiants, qui souhaitent acquérir une connaissance à la fois précise et concrète des différents aspects de l'immobilier d'entreprise et ce, dans un cadre méthodologique, sous le contrôle de l'Université.

Sont donc plus particulièrement concernées les personnes qui souhaitent se former ou se perfectionner et /ou les entreprises qui désirent former leurs cadres aux métiers :

- du conseil en immobilier d'entreprise sous toutes ses formes,
- de la promotion et de l'aménagement,
- de la gestion de l'immobilier d'entreprise (sous ses aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers),
- de la gestion d'actifs immobiliers.

Pour être admis au DESUP immobilier d'entreprise, les candidats doivent être titulaires :

- d'une maîtrise en droit ou sciences économiques,
 - d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur ou d'un diplôme jugé équivalent (ICH),
 - d'une carte professionnelle d'administrateurs de biens ou d'agent immobilier,
- Ou, à défaut, ils peuvent être acceptés sur dossier d'admission avec prise en compte de la validation d'acquis de l'expérience.

Programme

Pôle juridique

- Gestion financière des immeubles
- Introduction générale au droit
- Droit des Baux Commerciaux
- Droit de la construction et des contrats de l'immobilier
- Droit de l'urbanisme
- Droit des acteurs locaux et immobilier d'entreprise

Pôle Economie et Finances

- Finances de l'immobilier d'entreprise
- Economie de l'immobilier d'entreprise
- Fiscalité immobilière
- Asset management

Pôle Techniques de l'immobilier d'entreprise

- Expertise immobilière
- Techniques et technologies du bâtiment
- Expertise immobilière
- Gestion des Ressources humaines des métiers de l'immobilier
- Actualité des marchés de l'immobilier d'entreprise – Cycle de conférences

Organisation de la formation

Durée : 400 heures en cours du soir du lundi au jeudi de 18h00 à 22h00 pendant 9 mois

Rythme : 4 jours par semaine

Calendrier :

Début des cours mi- octobre

Fin des cours : fin mai

Effectif limité à 30 stagiaires

Coût de la formation

Frais de formation : 5460 €

Ce coût peut être pris en charge dans le cadre du plan de formation, du congé individuel de formation, du DIF...

Les droits d'inscription à l'Université restent à la charge des stagiaires.

Procédures d'admission

La sélection des candidatures est faite par un jury d'admission, après étude du dossier et entretien de sélection.

Dossier à retirer au bureau du DESUP à partir de février jusqu'à mi - juin ou sur demande

téléphonique, courriel...

Le jury se réunit la dernière semaine du mois de juin.

Les entretiens de sélection sont fixés la première semaine de juillet.

Centre d'Education Permanente

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

1 rue Victor Cousin

75005 Paris